



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - mardi 5 avril 2022

## Remise des diplômes Plan Climat aux communes signataires

**Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'Agglo, signé en février 2021, a vocation à engager un ensemble d'actions sur la durée du mandat. La charte d'engagement réciproque, signée avec 24 des 41 communes, permet de décliner des actions à l'échelon communal.**

### Un Plan climat pour 6 ans

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial a été adopté en conseil communautaire le 3 février 2021, après avoir été co-construit avec les acteurs du territoire.

Il répond à des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre des objectifs ambitieux en termes :

- d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : réduction de 75% d'ici 2050,
- de consommation énergétique : : réduction de 50% de la consommation énergétique d'ici 2050 par rapport à 2012,
- de développement des énergies renouvelables : (EnR) : 32 % d'EnR dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030,
- d'amélioration de la qualité de l'air
- d'adaptation aux changements climatiques, , définis dans le plan national d'adaptation aux changements climatiques en cours de révision.

Le programme d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Agglo se compose de 5 axes stratégiques, 17 objectifs opérationnels, et 48 actions portées par l'ensemble des services et une trentaine de partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions.

Des actions structurantes ont été identifiées, notamment :

- Elaborer le dispositif d'accompagnement des ménages complémentaires au Dispositif opérationnel de l'habitat
- Proposer aux habitants une aide financière pour le remplacement des chaudières bois par des chaudières Flamme Verte 7\*
- Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition de vélos
- Réaliser un plan de solarisation des toitures publiques

### Axe 1 : Diversité et changements climatiques

- Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles
- Valoriser les richesses naturelles du territoire
- Préserver et partager la ressource en eau
- Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques

### Axe 2 : Améliorer le quotidien des habitants

- Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives à la voiture
- Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses
- Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements
- Réduire la pollution de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé

### Axe 3 : Développement plus équilibré et plus durable du territoire

- Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire
- Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets

## Une charte d'engagement réciproque

Le Plan Climat Air Énergie Territorial ARCHE Agglo nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. Les communes sont déjà engagées sur de nombreuses actions en faveur de la transition écologique, des efforts ambitieux sont à poursuivre. Cette charte d'engagement réciproque témoigne de la participation de la commune, pour mettre en œuvre les actions du plan climat.

Aujourd'hui, 24 de nos 41 communes ont signé une charte d'engagement réciproque.

ARCHE Agglo s'engage à accompagner les communes dans la réalisation de ces actions, par des appuis techniques, de la mutualisation et des échanges d'expériences, et à valoriser leurs actions à travers la communication institutionnelle.

Les communes s'engagent à travailler sur les 5 axes stratégiques :

- Diversité et changements climatiques
- Améliorer le quotidien des habitants
- Développement plus équilibré et plus durable du territoire
- Développer les énergies positives du territoire
- Exemplarité des collectivités

Concrètement, cela passe par : un urbanisme durable, la valorisation du patrimoine naturel et des produits locaux, le développement des lieux de proximité, la réduction des consommations énergétiques, la rénovation, le développement des énergies renouvelables.

L'ambition est que chaque commune signataire, par l'intermédiaire de son référent, produise un bilan annuel de ses actions, que l'on puisse compiler dans un recueil des actions menées. Ce recueil permettra les échanges d'expériences et améliorera notre accompagnement.

### Axe 4 : Développer les énergies positives du territoire

- Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales (y compris production bois et gaz renouvelable)

### Axe 5 : Exemplarité des collectivités

- Affirmer l'ambition politique «TEPOS» dans toutes les politiques publiques de la collectivité
- Equilibrer les consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti
- Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité

#### Communes signataires

Arlebosc, Beaumont-Montoux, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Charmes sur l'Herbasse, Chavannes, Colombier le Jeune, Colombier le Vieux, Etables, Glun, Lemps, Marsaz, mauves, Montchenu, Pont de l'Isère, Saint Donat sur l'Herbasse, Saint Félicien, Saint-Jean-de-Muzols, Saint Victor, Sécheras, Tain L'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vaudevant

**+ d'infos**  
[www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr)  
04 26 78 78 78